

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

Le 1^{er} Vice-Président, M. Christian LOWE, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, à la Secrétaire municipale, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 37 sont présents, 9 excusés et 4 absents

Quorum : 26 Majorité absolue : 19

Municipalité : présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 12 décembre 2018
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et des Délégations aux instances intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Elections complémentaires :
 - 8.1 Président du Conseil communal et Bureau du Conseil
 - 8.2 Membre de la Commission de gestion
9. Préavis municipal n° 07/2018 – Budget 2019
10. Pétition « Pour un développement harmonieux, adapté, réfléchi et mesuré de notre commune » - renvoi à une commission
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé par 35 pour et une abstention.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 est approuvé par 34 pour et 2 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} Vice-Président rappelle les quatre demandes d'examen qui sont en attente de préavis.

- 4.1 Nouveau Règlement du Conseil communal

Le nouveau Règlement a été validé par le Canton le 1er novembre 2018. Une copie est distribuée séance tenante aux membres du Conseil. Ce document remplace l'ancienne version qui se trouve dans le classeur rouge en possession de chaque Conseiller(ère).

4.2 Démission du Président (24.10.2018)

M. Thierry DEHAYNIN a démissionné pour raison de santé de sa charge de Président du Conseil communal. Néanmoins, il reste Conseiller communal. Dès lors, toutes les tâches qui lui incombent ont été assumées par M. Ch. LOWE, 1^{er} Vice-Président. Les candidatures à la Présidence sont les bienvenues.

4.3 Commissions

Le Bureau annonce que Mme Alexandra HESS a démissionné des Commissions de gestion et de l'aménagement du territoire. Elle est remplacée à la Commission de l'aménagement du territoire par Mme Lisset MARZARI.

4.4 Vacations du Bureau et du Conseil communal

Un préavis est en cours de rédaction. Il sera présenté à la prochaine séance du Conseil.

4.5 Calendrier 2019

Le prochain Conseil est prévu pour le 6 février 2019. Pour les autres séances prière de se référer au calendrier qui a été envoyé en annexe à la convocation de la séance de ce jour.

4.6 Pétition

Le Bureau a reçu une pétition intitulée « Pour un développement harmonieux, adapté, réfléchi et mesuré de notre Commune ». Elle sera traitée sous point n° 10 de l'ordre du jour.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

Mme Thérèse DITTLI signale :

5.1 Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)

Le Budget 2019 a été adopté lors de la l'Assemblée ordinaire du 22 novembre 2018. La participation des Communes s'élève à CHF 4'727'754.-- soit une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière. Cette hausse s'explique par l'engagement de deux personnes à savoir une responsable de pédagogie et une coordinatrice « accueil en milieu familial ». Le montant supporté par Commugny se monte à CHF 672'908.54 soit CHF 235.45 par habitant.

5.2 Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT)

En préambule, Mme Th. DITTLI donne lecture d'un paragraphe qui figure dans le rapport de la Commission de gestion de l'ASCOT sur le Budget 2019 intitulé « Ligne budgétaire concernant ARSCO »:

« Cette Commission aimerait rappeler que quasi 50% du budget sur lequel elle doit se prononcer est l'objet d'une ligne qui est le budget de la société ARSCO. Le budget ARSCO n'est pas détaillé par son Comité de Direction qui nous le présente sous 3 lignes.

Cette société est une Société Anonyme où les décisions sont prises seulement par sa direction et son Conseil d'Administration, sans aucune approbation ou discussion préalables par le Conseil Intercommunal. Pour exemple, des investissements au-delà de CHF 2'000'000.-- ont été financés par des emprunts sans être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal, et ceci aura un impact sur les amortissements futurs et aussi bien entendu sur les budgets en question. Cela dit, le budget ARSCO 2019 est inférieur de presque 1% par rapport à celui de 2018. Ceci est dû principalement à la diminution des amortissements des actifs et aussi à la diminution des intérêts de la dette bancaire qui elle a fortement augmenté. En contrepartie, il y aura des augmentations significatives dans les années à venir dans la rubrique Chauffage du fait d'un nouveau projet de Chauffage A Distance (un autre exemple de décision prise par le Conseil de la S.A, sans l'approbation du Conseil Intercommunal). Une augmentation apparaît aussi du fait de la création d'un nouveau poste de travail pour renforcer le secrétariat ».

Le Budget 2019 a été accepté lors de la séance du mardi 27 novembre 2018. La participation de la Commune se monte à CHF 1'701'975.10 soit CHF 920'959.95 pour le primaire et CHF 781'015.15 pour le secondaire. Le prix par habitant est de CHF 595.51.

5.3 Commission de l'aménagement du territoire.

M. René BRAUN, Président de la Commission, indique que les membres de sa Commission ont participé à une séance d'information organisée par M. Yves HERMANJAT, Municipal, le 30 octobre dernier. Il ressort de cette dernière que, selon la base légale cantonale, la Commune pourrait accueillir 394 nouveaux habitants jusqu'en 2036. Or selon les surfaces des zones à bâtir actuelles ce chiffre atteint 597 soit 203 habitants de trop. Dès lors, il faudra diminuer les zones à bâtir « villa » et « village » de deux à trois hectares.

Un nouveau plan de zone doit être établi au plus tard pour fin 2021. La Municipalité doit préparer un projet, le soumettre au Canton puis le faire approuver par le Conseil communal.

5.4 Société ARSCO SA

M. Emanuel WEISSKOPF partage l'avis de la Commission de gestion de l'ASCOT et confirme que la séance qui s'est déroulée au mois d'octobre 2018 était une séance d'information sans possibilité d'intervention. Par ailleurs, il relève que la Commune était représentée par deux personnes. Pour lui, la seule façon de se faire entendre est de le faire à travers le Conseil intercommunal de l'ASCOT. Il appelle donc tous les Délégués qui siègent dans des Commissions intercommunales de s'assurer que la Commune soit bien représentée et à dire « non » lorsque cela s'avère nécessaire.

5.5 Finances publiques locales – séance de formation

M. E. WEISSKOPF signale qu'il a suivi cette formation initiée par la Commission de gestion et des finances de la Commune de Founex à laquelle toutes les Commissions de gestion et des finances de Terre-Sainte étaient conviées. A cette occasion, M. Pierre BUSSET (ancien Boursier, Conseiller en finances publiques), a expliqué tous les critères ainsi que les quotients calculés par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS). M. E. WEISSKOPF souligne, entre autres, l'importance des quotients relatifs à la masse d'autofinancement et à l'endettement. Enfin, il espère que la Commune utilise, dès 2019, les quotients, calculés à l'aide du Plan des investissements, afin d'avoir une meilleure vue sur l'avenir.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le 1^{er} Vice-Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne les informations suivantes :

6.1 Assemblée des Syndics du District

L'Assemblée s'est tenue le 15 novembre 2018 à Luins. Il a été question d'une fondation accompagnant les Communes qui ont des projets de constructions immobilières d'habitations et une présentation a été faite sur les problématiques liées aux parcelles situées en périmètres hors des zones à bâtir. Enfin, la Conseillère d'Etat, Mme Jacqueline de QUATTRO, a donné des informations sur un certain nombre de sujets qui dépendent de son Département surtout en matière d'aménagement du territoire.

6.2 Assemblée des Syndics de Terre-Sainte

La séance a eu lieu le 28 novembre 2018. Mme la Syndique s'étant excusée pour des raisons de santé, elle donnera une information, sur la base du procès-verbal, lors du prochain Conseil.

6.3 Mise au concours du poste de Boursier(ère)

Le choix s'est porté sur Mme Natacha RICCIO actuellement Boursière à Gingins. Elle entrera en fonction début 2019. M. M. JACCARD, Boursier sortant, se chargera du bouclage des comptes 2018.

6.4 Travaux en cours

6.4.1 Chantier commun entre la Commune et les SITSE

Les travaux d'assainissement du périmètre de la Source « Marie » ont démarré. Un tout-ménage a été envoyé en novembre 2018 pour indiquer les modalités de circulation dans ce secteur. Les travaux avancent bien.

6.4.2 Chantier SITSE

Les SITSE réalisent des fouilles au bas du chemin de la Fontaine (côté route de Divonne) pour tirer des conduites et installer une borne hydrante supplémentaire pour le quartier.

M. Harry SCHAUB, Municipal, communique ce qui suit :

6.5 Système d'alerte en cas de catastrophe

Le système d'alerte suisse (sirène et radio) ne correspond plus à la réalité du monde actuel. Dès lors, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a décidé de le moderniser en créant « Alertswiss ». Une application pour smartphone est téléchargeable sur www.alertswiss.ch. Elle permet de recevoir des alarmes, avertissements et des informations directement sur son smartphone. En permanence où que vous soyez. Il est également possible d'être informé via son ordinateur grâce à Google Play Store et Appel Store. De plus amples informations, figureront dans le prochain « Commugnycation ».

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, signale :

6.6 Ecole - cambriolage

Quatre classes ont été visitées au rez-de-chaussée. Des ordinateurs ont été volés et des fenêtres endommagées. Les employés communaux, de même que la police, ont réagi très rapidement ce qui a permis aux élèves de regagner leurs classes après moins d'une demi-journée.

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

6.7 Absence pour raison de maladie

Il remercie toutes les personnes qui lui ont adressé des messages de sympathie, ses Collègues municipaux pour avoir repris les dossiers en cours et assuré leurs suivis tant en interne qu'avec les partenaires extérieurs. Enfin, Mme la Syndique, pour avoir, avec l'ensemble de l'Administration communale, redoublé d'efforts pour palier à son absence.

6.8 Carrefour de la Laiterie - sécurité

Actuellement, la sécurité des enfants est assurée, dès 7h30, par un Patrouilleur scolaire qui porte un gilet jaune. Il est prévu que trois employés de la voirie soient formés par le Service cantonal compétent. Cette mesure provisoire sera maintenue jusqu'à réalisation d'une sécurisation structurelle du lieu.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le 1^{er} Vice-Président passe la parole à Mme la Syndique, qui répond de la façon suivante :

7.1 Propositions de M. Norbert KALTENRIEDER) à propos de la circulation indisciplinée sur les bandes jaunes (cf. PV Conseil du 10.10.2018, page 60)

La Municipalité a contacté le poste de police de Coppet et traitera ces questions avec le Service cantonal de la sécurité routière. L'affaire suit son cours.

7.2 Mise en place d'un passage piétons sur la route de Divonne en face de l'hôtel restaurant « Guillaume Tell » (cf. PV Conseil du 10.10.18, p. 62)

En réponse à M. Afanou KOKOUDA, il n'est légalement pas possible de faire un passage qui donne sur une entrée ou une sortie de propriété privée..

7.3 Demande d'une habitante de Commugny de mettre sur pied un ramassage mensuel des déchets végétaux transmise par M. J.-P. RODIEUX (cf. PV Conseil du 10.10.18, p. 63)

Mme la Syndique répondra lors de la prochaine séance.

7.4 Quels sont les outils légaux à disposition pour freiner/bloquer les projets immobiliers avant que le nouveau plan d'affectation soit appliqué (cf. PV Conseil du 10.10.2018, p. 62)

M. R. BRAUN constate qu'il n'a pas été répondu à cette question.

Mme la Syndique demande à M. Ch. LOWE, 1^{er} Vice-Président, si sa question était générale ou si elle concernait le projet de construction au chemin de la Fontaine ?

M. Ch. LOWE, 1^{er} Vice-Président, répond qu'il l'entendait de manière générale.

7.5 Un abribus a été construit en face du chemin de Barrauraz: combien a-t-il coûté ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de préavis ? (cf. PV Conseil 10.10.18, p. 63).

M. E. WEISSKOPF indique qu'il a remis l'affaire à l'examen de la Commission de gestion (COGEST) pour qu'elle se détermine sur la nécessité de passer par un préavis ou non.

La parole n'est plus demandée.

8. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Président du Conseil communal et Bureau du Conseil

Le 1^{er} Vice-Président demande s'il y a des candidatures ?

Mme Floriane DECURNEX-GONZALEZ propose la candidature de M. Ch. LOWE, actuel 1^{er} Vice-Président.

M. Ch. LOWE, 1^{er} Vice-Président, explique qu'en temps normal il aurait été très heureux de servir l'Assemblée en assurant la Présidence. Néanmoins, il déclare :

« une relation conflictuelle, avec une communication difficile, s'est installée durablement dans les relations entre les membres du Bureau, dont moi-même et la Secrétaire du Conseil communal. Cette situation rend l'exercice de la Présidence du Conseil quasi impossible pour moi. Le Bureau en lui-même fonctionne très bien nous avons une bonne communication interne et nous nous faisons confiance mais pour fonctionner correctement et assurer le mandat que vous nous confiez il nous faut pouvoir compter sur une bonne relation de toute confiance avec notre Secrétaire. Pour cette raison, je vous prie de comprendre que je ne veux pas être candidat au poste de Président tant que cette situation n'ait été résolue de manière définitive. En janvier prochain nous avons rendez-vous pour une mise au point, qui est agendée avec la Préfète, Mme TURIN, qui permettra de mettre un point final à une période de conciliation qui dure depuis le mois de juillet. Je ferai tout mon possible pour l'amener à une solution définitive avant ou pendant le prochain Conseil et je me présenterai alors comme candidat à la Présidence en sachant disposer des ressources humaines nécessaires à l'exercice durable de cette charge ».

En l'absence de candidat à la Présidence du Conseil, M. Ch. LOWE, 1^{er} Vice-Président, propose de remettre l'élection complémentaire à l'ordre du jour de la séance du 6 février 2019.

Enfin, il confirme, qu'avec l'aide de la 2^{ème} Vice-Présidente, Mme Geneviève WALTER, ainsi que du Bureau, il fera tout son possible, comme il l'a fait ces deux derniers mois, pour que les activités et débats du Conseil se poursuivent de manière organisée et sereine.

Ce point de l'ordre du jour est renvoyé à la séance du 6 février 2019 à l'unanimité.

8.2 MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION

Le 1^{er} Vice-Président demande s'il y a des candidatures ? M. Peter MAC AVOCK, Président de la COGEST, propose M. N. KALTENRIEDER qui accepte.

M. N. KALTENRIEDER est élu par acclamation.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07/2018 CONCERNANT LE BUDGET 2019

Le Conseil accorde la parole à M. M. JACCARD, Boursier, à l'unanimité.

Le 1^{er} Vice-Président passe la parole à Mme la Syndique pour présentation du budget 2019, chapitre par chapitre et réponse aux questions.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Au niveau des charges

Les principaux postes qui expliquent l'augmentation des charges concernent les salaires (110.3010), l'entretien mobilier, machines et équipements techniques de bureau (110.3151) ainsi que les locations objets mobiliers (110.3163). La hausse observée sous la rubrique (110.3151) est induite par l'actualisation des acquisitions et changements de contrat de maintenance. Quant au compte des locations machines (110.3163) il s'agit de la correction d'une erreur présente dans les budgets 2017 et 2018.

Par ailleurs, la rubrique « Honoraires et frais d'expertises » (110.3185) baisse suite à la fin du mandat du Boursier courant 2019.

Mme la Syndique présente le Tableau de l'évolution des effectifs et salaires du personnel communal pour 2018 et 2019. Elle précise, entre autres, que suite à l'internalisation de la Bourse, un poste à 80% a été créé et, qu'en prévision des périodes de vacances ou de maladie de la Boursière, la Municipalité souhaitait créer un poste de secrétaire-comptable à 50%.

Enfin, elle relève que, pour l'Administration générale, l'augmentation réelle correspond à un équivalent de 100% partagé entre le Greffe et les Services techniques et qu'au niveau du Contrôle des habitants et du Bureau des étrangers il n'y a pas eu de changement depuis 2017. Pour finir, la Municipalité a déplacé le poste de « Technicien communal » à 100% du chapitre « Travaux » à celui de l' « Administration générale » afin que le plan comptable corresponde à la réalité puisque l'employé concerné réalise surtout du travail administratif et pas seulement correspondant au chapitre 4 de la comptabilité.

Au niveau des « Espaces verts » on enregistre une augmentation de poste correspondant à un 60% partagé entre la « voirie-espaces verts » et le « Parc Marguerite » et 10% pour assurer la mission de patrouilleur scolaire les matins au Carrefour de la Laiterie.

Du côté de la déchetterie intercommunale, la surveillance diminue d'un équivalent de 20% sans impact sur les heures d'ouverture.

Au niveau de la conciergerie, les trois postes à 100% sont stabilisés. Le nettoyage en soirée (UAPE, BARAKA) est externalisé.

CHAPITRE 2 - FINANCES

Impôts sur le revenu (210.4001)

L'augmentation prévue découle des chiffres réels de l'automne 2018 et de la prise en compte de l'arrivée de nouveaux habitants courant 2019.

Impôt sur la fortune (210.4002)

Les encaissements sont encore en hausse au 31 octobre 2018.

Impôts sur les gains immobiliers (210.4411)

Le montant a été revu en fonction du réel 2017 et des encaissements reçus en septembre 2018.

Péréquation en faveur des communes (220.3520)

Ce poste enregistre une forte hausse.

Suite au rejet par le peuple de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) le 12 février 2017, le parlement fédéral a adopté un projet de réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) en septembre 2018. Les premières mesures du projet RFFA pourront entrer en vigueur au début 2019 pour autant qu'il n'y ait pas de référendum.

Rien de particulier n'est relevé dans les chapitres 3 (domaines et bâtiments), 4 (travaux), 5 (instruction publique et cultes) et 6 (police).

CHAPITRE 7 – SÉCURITÉ SOCIALE

On enregistre une forte augmentation de la « Prévoyance sociale cantonale » (72).

PLANNING DES INVESTISSEMENTS POUR 2019 à 2023

Les Municipaux concernés n'ayant pas de remarque particulière à formuler, le 1^{er} Vice-Président passe la parole à M. E. WEISSKOPF, Rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances puis ouvre la discussion générale.

M. Cyrill SCHULER estime que la Municipalité a une marge de manœuvre extrêmement faible sur le budget (25% à 30%) et qu'il existe peu de possibilités pour l'influencer. Il pense que la réflexion devrait se faire à deux niveaux.

1er point de réflexion

Recentrer le débat sur ce que le Conseil pourrait faire pour laisser à nos enfants une Commune avec une certaine capacité de financer, entre autres, des projets ainsi que des activités pour les jeunes et les retraités.

Deux méthodes de travail :

- I) Discuter et dialoguer avec la Municipalité
- II) Demander aux Conseillers qui représentent le Conseil au sein des Associations intercommunales de rechercher où le jeu des influences s'exerce pour intervenir au bon endroit.

2^{ème} point de réflexion

Répartition du personnel et risques encourus par la Commune et la Municipalité?

Le Tableau de l'évolution des effectifs et salaires du personnel communal s'avère un peu plus alarmant qu'il y paraît pour deux raisons :

I) Où va le personnel ?

Aujourd'hui, toutes les positions sont justifiées par un accroissement de travail ce qui limite la réflexion sur comment améliorer la gestion, chercher une meilleure organisation et devenir plus efficace.

II) Risques encourus

L'équivalent en temps-pleins est une bonne mesure pour corréler les ressources et les coûts mais articule de manière insuffisante le risque encouru par l'employeur. Cela signifie que la Commune, et en particulier la Municipalité, ont une responsabilité d'emploi envers chaque collaborateur.

Comme il l'a été démontré récemment, des désaccords peuvent s'avérer très coûteux pour l'Autorité communale. En particulier, quand il s'agit de personnel non-cadre, car les tribunaux de prud'homme vaudois défendent très fortement l'employé à l'encontre de l'employeur.

M. C. SCHULER déclare soutenir le rapport de la Commission des finances car il n'y a pas d'autre alternative.

En conclusion, il demande à la Municipalité d'organiser le personnel en faisant preuve d'ouverture d'esprit et en y incluant un esprit de « challenge ». Ensuite, il convient de réfléchir sur les manières d'influencer le budget. Il rappelle que, quelle que soit l'évolution du contexte fiscal suisse et cantonal, il y a une règle très saine pour équilibrer les comptes à savoir prendre l'argent là où il est. De plus, si le Conseil veut agir c'est à lui de réfléchir sur la façon de le faire et de décider où il veut investir. Enfin, pour influencer le budget il faut travailler aujourd'hui pour avoir des résultats dans dix ou vingt ans.

Mme la Syndique rappelle que la Commune est en charge de la déchetterie intercommunale et que, du fait de la présence de la ligne à haute tension, les heures du personnel sont plus élevées car il n'est pas possible de mettre des employés à 100% à cet endroit pour des raisons de législation en matière de santé au travail.

Actuellement, la Commune recourt à une entreprise pour faire du remplacement ponctuel à la déchetterie intercommunale. De manière générale, la Municipalité cherche à valoriser les compétences à l'interne pour certaines tâches. La Municipalité n'a pas l'intention de venir chaque année avec de nouveaux postes de travail. En fait, elle a rattrapé un retard qui date de 2013/2014 période où l'Administration a enregistré un report de charges du Canton pour un certain nombre de tâches. Aujourd'hui, tous les postes, toutes les compétences, et toutes les personnes mentionnées dans le Tableau des effectifs ont du sens. Pour finir, Commugny compte 20 employés, y compris 2 jobs d'étudiant du samedi qui travaillent à la déchetterie.

M. Ernesto STAHL constate que beaucoup de communes augmentent les impôts en raison de la péréquation. Il souhaite savoir ce qu'il est possible de faire et ce que va faire la Municipalité ?

Il cite le cas du Canton de Zug où les contribuables paient peu d'impôt.

Mme la Syndique confirme que la péréquation actuelle ne convient pas aux Communes et aux Municipaux en charge des finances du district de Nyon, ceci bien qu'ils aient conscience de la nécessité de participer à l'effort social cantonal. Malheureusement, le système actuel convient à la majorité des Communes du Canton. Il est donc compliqué de faire pression sur le Canton en passant par les Députés. Elle précise que la mobilisation se fait au niveau des Autorités municipales et par le biais des deux associations faîtières (AdCV et UCV). L'idée serait d'avoir un système de péréquation plus simple.

Mme Marianne NAEGELI remarque que le nouveau poste intitulé (220.3220) « Intérêts des dettes à long terme » de CHF 25'000.-- fait augmenter le déficit. Elle pense que la Municipalité pourrait faire autre chose avec cette somme et suggère de la prêter à une Commune voisine à court terme et sans risque?

Mme la Syndique confirme que la Municipalité a déjà envisagé cette solution, qu'elle s'est adressée à la Préfecture pour obtenir un préavis-type et qu'il y aurait des collectivités publiques intéressées. Sans nouvelle de la Préfecture un préavis sera rédigé en début d'année prochaine. Pour finir, Mme la Syndique indique que la somme mentionnée ci-dessus correspond aux intérêts négatifs que la Municipalité imagine devoir payer l'année prochaine.

M. C. SCHULER revient sur la question de la péréquation et sur ce qui pourrait être fait à ce niveau. Il constate que la réforme fiscale réduit le revenu fiscal et fait augmenter les dépenses des communes. La seule manière de compenser cela sera d'augmenter les impôts des personnes physiques. Dès lors, le grand « tsunami » de l'augmentation de la fiscalité individuelle et des charges supplémentaires qui vont grever les communes vont de toute façon arriver.

La Commune doit travailler de manière sensée sur ce qu'elle peut influencer et mener des réflexions pas forcément populaires comme, par exemple, de créer des pools de ressources pour travailler (a-t-on vraiment besoin d'avoir systématiquement un boursier à temps partiel dans chaque commune de Terre-Sainte ?) plutôt que de se plaindre.

Il confirme que les Zougois ne paient pas beaucoup d'impôt. Néanmoins, il relève que le Canton de Zug est l'un des plus grands contributeurs pour la péréquation inter-cantonale au niveau fédéral puisque chaque ménage paie en moyenne plus de CHF 15'000.-- pour celle-ci.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis municipal n° 07/2018 est accepté par 36 oui et 2 abstentions.

Le 1er Vice-Président passe la parole au Boursier, M. M. JACCARD, pour présentation de la planification à cinq ans.

Le budget 2018 prévoyait une perte de CHF 1'251'000.--. Suite à une amélioration des impôts elle serait ramenée actuellement à CHF 102'000.--. Le résultat financier serait donc meilleur que prévu.

Pour le budget 2019, les produits tiennent déjà compte des éléments positifs de 2018. Les charges augmentent sensiblement et le cash flow se détériore. Le besoin d'emprunter atteindrait CHF 8'400'000.-- à la fin de l'exercice 2023.

10. PÉTITION « POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX, ADAPTÉ, RÉFLÉCHI ET MESURÉ DE NOTRE COMMUNE »

Le Bureau propose le renvoi de la pétition à la Commission de l'aménagement du territoire.

Au vu de la nature multidisciplinaire de la pétition, M. C. SCHULER pense qu'il serait judicieux de nommer plutôt une Commission ad hoc qui reflète les diverses sensibilités du Conseil.

Le 1^{er} Vice-Président pose la question à M. R. BRAUN.

Ce dernier, signale, qu'au vu de la diversité des sujets abordés dans le texte (circulation et sécurité, infrastructures publiques, égouts, etc.), il entendait faire la même proposition.

Mme M. NAEGELI partage aussi cet avis et propose de nommer une Commission ad hoc composée de sept membres.

La proposition de nomination d'une Commission ad hoc composée de 7 membres est acceptée à la majorité avec 4 abstentions.

Mme la Syndique suggère de suspendre la séance cinq minutes pour permettre aux membres des commissions concernées de se concerter.

Le 1^{er} Vice-Président estime que les Commissions de l'aménagement du territoire, des routes, des constructions et de l'environnement devraient être représentées au sein de la Commission ad hoc et suspend la séance cinq minutes.

M. C. SCHULER signale que les personnes qui ne sont pas membres d'une commission peuvent aussi se présenter.

La proposition d'augmenter le nombre des membres de la Commission ad hoc à neuf personnes est acceptée à la majorité.

Mmes Ilona ALONSO, Danièle BRAUN, Floriane DECURNEX-GONZALEZ, Lisset MARZARI et Messieurs René BRAUN, Jean-Pierre RODIEUX, Michel SCHMIDT, Samir VORA, Omar SHARIF sont nommés par acclamation.

Le 1^{er} Vice-Président demande à la nouvelle Commission de nommer son Président ce soir ou dans les prochains jours.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

11.1 Association Loisirs et Activités Récréatives de Commugny (LARC)

M. Wilbert BROEKSMIT signale que LARC existe depuis 1963 et qu'elle a comme but de créer des liens entre tous les habitants. Il remercie M. H. SCHAUB, Municipal, pour l'article paru dans le « Commugnycation » du mois d'octobre 2018.

Il précise que l'Association a mis sur pied deux ateliers à savoir :

L'Atelier « décorations »

Celui-ci reprendra à la fin de l'hiver en prévision des décorations pour Pâques.

L'Atelier « jeux »

La prochaine rencontre est fixée au mardi 18 décembre 2018 puis reprise les mardis dès le 8 janvier 2019, de 14h00 à 17h00, à la salle de réunion, 2^{ème} étage de la Maison de Commune.

Les ateliers précités sont ouverts à tout le monde.

Calendrier pour 2019 :

07.02 (fondue à Basse Ruche – St-Cergue) ; 09.03 (matinée taille arbres fruitiers et rosiers) ; 20.03 (Assemblée générale) ; 11.04 (visite guidée exposition « Falconnier » à Nyon) ; 25.05 (pique-nique familial, à midi, dans le village).

11.2 Parking – occupation et sécurité le soir

Mme I. ALONSO fait remarquer que lorsqu'elle a voulu se rendre au Greffe, il y a quinze jours le jeudi matin, elle n'a pas trouvé de place de parc. Par contre, elle a dénombré 22 voitures avec plaque d'immatriculation française, une espagnole et une italienne.

Par ailleurs, un soir en allant à la gym, elle a constaté l'absence d'éclairage entre le parking et l'école ainsi que la dangerosité du trottoir. Elle précise que deux personnes sont déjà tombées. Elle suggère à la Municipalité d'installer un éclairage avec détecteur de mouvement à cet endroit lorsqu'elle procèdera à la réfection du parking.

11.3 Circulation, espaces verts et zone de mobilité douce

M. J.-P. RODIEUX a procédé il y a quelques jours à des mesures comparatives de temps de parcours, et cela du Centre commercial Manor à Chavannes-de-Bogis jusqu'à l'arrêt de bus de Barrauraz, en passant d'une part par le chemin de Margocin et la route de Divonne et d'autre part à travers champs en utilisant le chemin des Pins.

Il a roulé entre 35 et 40 km/h sur les chemins vicinaux et au maximum à 70 km/h sur la route de Divonne, y compris sur le tronçon limité à 80 km/h.

Il pose la question :

« Doit-on, pour permettre à nos amis (avec ou sans guillemets) de Chavannes-de-Bogis de gagner de 35 à 40 secondes, ou pour se mettre dans les bons papiers de leur Municipalité, massacrer notre bel espace vert récréatif, notre zone de mobilité douce utilisée par de nombreuses personnes du haut du village pour se rendre à pied ou à bicyclette au Centre commercial » ?

Mme la Syndique indique que la Municipalité attend des retours du Canton sur cette question.

11.4 Pose d'un panneau au chemin de la Dauphine (dans le virage)

M. E. WEISSKOPF remercie la Municipalité pour cette mise en place importante au niveau de la sécurité.

11.5 Interpellation concernant la taille de la végétation

M. E. WEISSKOPF espère que le fait de connaître la procédure pour intervenir sur la propriété privée permettra d'obtenir de meilleurs résultats en 2019. Pour lui, la taille des haies n'a pas été

respectée cette année.

Mme la Syndique confirme que la procédure suivra son cours et qu'il ne s'agit pas juste d'une réponse à l'interpellation.

11.6 Aéroport de Genève – augmentation du trafic

M. N. KALTENRIEDER demande si l'augmentation du trafic aérien ainsi que les nuisances supplémentaires qu'elle engendre aura un impact sur la valeur locative des habitations de la Commune ?

Mme la Syndique répond que les Communes directement riveraines de l'aéroport s'inquiètent de son agrandissement car certains terrains ne seront plus en zone à bâtir. La Municipalité n'a pas encore abordé cette question mais elle confirme qu'elle fera bien partie de la réflexion à mener.

11.7 Projet complexe piscine/patinoire

M. N. KALTENRIEDER mentionne des bruits de couloir selon lesquels la future patinoire serait réservée au sport pur et que l'on garderait l'autre patinoire. Il souhaite savoir ce qu'il en est ?

Mme la Syndique signale qu'elle n'a pas entendu parler d'un tel projet. Par ailleurs, elle précise, qu'aux dernières nouvelles, les Services cantonaux concernés seraient sur le point de débloquer le dossier.

11.8 Carrefour de la Laiterie

M. Nicolas REICHMUTH observe que le passage piétons marqué au sol a été déplacé mais pas le panneau signalétique. Par ailleurs, il constate que le nouveau passage piétons n'est éclairé que partiellement.

Mme la Syndique répond qu'il s'agit de mesures provisoires. Dès lors, aucun changement structurel n'est fait à ce stade.

11.9 Déchetterie intercommunale

M. C. SCHULER remercie la Municipalité, et, en particulier M. M. GOLAY, Municipal, ainsi que toute l'équipe de la déchetterie pour avoir accueilli les élèves des Rojalets dans le cadre d'une vente de pâtisseries destinée à financer leur voyage d'étude. Il souligne que les employés communaux se sont montrés particulièrement positifs et encadrants.

M. M. GOLAY, Municipal, déclare avoir particulièrement apprécié la présence de M. C. SCHULER et de son groupe dès 9h00.

11.10 Aéroport de Genève-Cointrin

M. C. SCHULER fait part des contacts qu'il a eus avec le Directeur de l'Aéroport de Genève il y a moins d'un mois. Selon les informations qu'il a obtenues, le nombre de passagers est en très nette augmentation par contre le nombre d'avion reste stable. Selon les prédictions actuelles leur nombre pourrait diminuer du fait de l'augmentation de leur taille. Par ailleurs, le bruit est en nette diminution. Il pense qu'aujourd'hui il est bien de s'inquiéter de l'impact sur la valeur locative mais suggère que cet aspect particulier pourrait être potentiellement modéré.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du 1^{er} Vice-Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décision est adopté à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité et de tous les collaborateurs, Mme la Syndique présente ses vœux pour les fêtes de Noël et souhaite une excellente année 2019, la santé et beaucoup de bonheur aux membres de l'Assemblée et à leurs familles. Elle transmettra les remerciements aux collaborateurs de la déchetterie. Pour finir, elle remercie tous ceux et celles qui se dévouent pour la décoration du village (fontaines, etc), LARC pour ses interventions ainsi que toutes les précieuses petites mains, certains membres de la voirie et les écoles.

Le prochain Conseil communal aura lieu le

mercredi 6 février 2019, à 20h15

Le 1^{er} Vice-Président clôt la séance à 21h15. Elle est suivie du traditionnel repas de fin d'année.

Le 1^{er} Vice-Président

La Secrétaire

Christian LOWE

Mireille SCHICK